



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☏ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 6 avril 2017

Le six Avril deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARTIN Richard, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme QUERE Cécile à M. MARTIN Richard, M. MARUITTE Rémi à M. PIEL Wilfrid.

Excusé(s) : Mme RAGAINÉ Chantal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 9

Secrétaire de séance : Mme GILOUPPE Chantal.

D2017_04_01 BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 400 184.81 € |
| Recettes | 1 400 184.81 € |

Investissement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 906 843.81 € |
| Recettes | 1 906 843.81 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_02 BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 dont les

dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 77 632.02 € |
| Recettes | 77 632.02 € |

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 104 250.68 € |
| Recettes | 104 250.68 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_03 BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 47 479.41 € |
| Recettes | 47 479.41 € |

Investissement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 54 958.82 € |
| Recettes | 54 958.82 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_04 VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition applicables en 2017 aux taxes directes locales :

- | | | |
|---|---|---------|
| ➤ | taxe d'habitation | 20.73 % |
| ➤ | taxe foncière sur les propriétés bâties | 18.34 % |
| ➤ | taxe foncière sur les propriétés non bâties | 33.48 % |

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_05 REALISATION D'UN EMPRUNT RELAIS POUR ASSURER LE FINANCEMENT EN ATTENTE DES SUBVENTIONS

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Neufchâtel en Saosnois est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à Laval (53),

Un emprunt de : 1 000 000 Euros

Dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0.50 % - en taux fixe

Le taux effectif global ressort à : 0.55031 %

Les intérêts seront appelés trimestriellement (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 1 000 € seront déduits du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de Neufchâtel en Saosnois s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 : Le conseil municipal de Neufchâtel en Saosnois autorise Monsieur le Maire, ou un adjoint, à intervenir au nom de la commune de Neufchâtel en Saosnois à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_06 SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE CULTURE PERSEIGNE NEUFCHATEL

Monsieur PORTE se retire.

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 350 € à l'Association Amicale Culture Perseigne Neufchâtel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 350 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_07 SUBVENTION A L'ASSOCIATION BIBLIONET

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'Association Biblionet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 100 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_08 SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE NEUFCHATELLOISE

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'Union Sportive Neufchâtelloise sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 300 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_09 SUBVENTION A L'ASSOCIATION JOSEPH ROUSSEL

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'Association Joseph ROUSSEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 100 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_10 SUBVENTION A L'ASSOCIATION NEUFTONIC BABYS JUNIOR

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'Association Neuftonic Babys Junior sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 300 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_11 SUBVENTION A L'ASSOCIATION NEUFTONIC

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'Association Neuftonic sous conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 300 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_12 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMICE AGRICOLE

Suite à la commission des Associations, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2 000 € au comice agricole (1 500 € subvention communale et 500 € subvention du 14 juillet 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 000 € au comice agricole.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_13 SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention suivantes :

- Monsieur DAGONNEAU Tanguy pour un voyage scolaire en Norvège
- Madame RAGOT Laëtitia pour sa fille Emma pour un voyage scolaire au ski

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une aide de 50 € à chaque famille.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_14 DEVIS PORTE ET FENETRES LOGEMENTS 6 CREUSE RUE

Monsieur le Maire présente les devis pour le changement des portes et fenêtres des logements situés 6 creuse rue.

- Menuiserie LELIEVRE 22 416.67 € HT
- Grégoire VMF 18 668.18 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Grégoire VMF pour un montant de 18 668.18 € HT soit 20 535.00 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_15 DEVIS AMENAGEMENT EGLISE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BOUHOURL pour l'aménagement intérieur de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise BOUHOURL pour un montant de 680.00 € HT soit 816.00 € TTC.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_16 ACHAT DE FRITEUSES

Monsieur le Maire propose de réaliser un achat de friteuses afin de ne plus louer à l'extérieur. Le restaurateur du 14 juillet propose à la commune 1 lot de 2x2 friteuses pour 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le principe d'achat de friteuses mais en amont souhaite vérifier la compatibilité avec la tension électrique.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_17 LOCAL COMMERCIAL 20 RUE FRANCIS CARIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du local commercial loué à Monsieur CRETE a débuté le 1er novembre 2016 et non le 15 octobre comme indiqué dans le bail. Lors de la location, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour faire la gratuité de 4 loyers en échange de travaux réalisés par Monsieur CRETE. Ainsi, le loyer de février a été demandé par erreur puisque

le premier loyer doit être en mars.

Afin que la comptabilité soit claire et précise, il convient d'annuler le titre de février et de réaliser le titre de mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler le titre de février et de commencer les titres à compter de mars.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_18 ACHAT D'UNE TABLE DE PING-PONG EXTERIEURE

Monsieur le Maire propose d'acheter une table de ping-pong extérieure pour mettre dans le parc de la mairie. Le devis de Décathlon s'élève à 799.99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la table de ping-pong.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_19 TERRAIN LOTISSEMENT LES BAILLEES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de Monsieur Vienne et Mme Destouches pour l'achat d'un terrain, cadastré ZE 250, d'une superficie de 1 512 m² situé au Lotissement Les Baillées. L'offre proposée est de 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de Monsieur Vienne et Mme Destouches.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2017_04_20 REFECTION DE L'ALLEE MARGUERITE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS adressé à l'Office National des Forêts pour la réfection de l'allée Marguerite. Ce devis s'élève à 12 136.50 € HT. Monsieur le Maire informe que la commune participerait à hauteur de 50 % si l'ONF accepte le devis, soit 6 068.25 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe dans l'attente de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- LETTRE DE MME MOULARD POUR INFORMATION
- TRAVAUX NEW CASTLE
- TRAVAUX SALLE ST JOSEPH
- WC PUBLICS